Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260507-2026_59-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	29
Vote		
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 7		
Date de la convocation		
28 avril 2026		
N° de la délibération		
2026-59		

L'an 2026, le 4 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 28 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 28 avril 2026.

Présents (23) : M. TROADEC Christian, Maire,

Mmes : Anne-Marie KERDRAON, Isabelle AUFFRET, Hélène GUILLEMOT, Isabelle LE LÉON, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Valérie LUCAS, Émilie LUQUEL, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS, Fabienne RICHARD

et MM : Paul BOUSSARD, Daniel COTTEN, Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Anthony GAGNON, Sébastien GICQUEL, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absents ayant donné procuration (6) : Patrice LE DU à TROADEC Christian, Jean-Yves NICOLAS à Daniel COTTEN, Catherine BOULANGER à Anne-Marie KERDRAON, Alan LE BUREL à Serge COUTELLER, Yann MANAC'H à Hervé PHILIPPE, Alexandra FRAYSSE à Hélène GUILLEMOT

Absent : /

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Isabelle LE LÉON

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 7 mai 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 7 mai 2026

Pôle Funéraire Public du Centre Bretagne : Désignation des représentants de la Commune de Carhaix-Plouguer au sein de la SPL

Rapporteur : Daniel COTTEN

La Commune de Carhaix-Plouguer est l'actionnaire majoritaire du Pôle Funéraire Public du Centre Bretagne dont l'objet est la réalisation, l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur de tous équipements se rattachant à l'activité funéraire dont le service extérieur des pompes funèbres, le service de la crémation et le site cinéraire, notamment sur le site de Carhaix-Plouguer.

Il est rappelé que le nombre de sièges d'administrateurs de la SPL est fixé à neuf dont six sièges attribués à la Commune de Carhaix-Plouguer. Par ailleurs, depuis la constitution de la Société en 2006, la Commune assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la société.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260507-2026_59-DE

Les représentants percevront les rémunérations maximums suivantes au titre des fonctions qu'ils pourraient exercer au sein de la SPL :

- Trois cents euros brut (300) par mois, charges salariales et patronales en sus, au maximum, au titre des fonctions de Président de la SPL,
  ET
- Sept-cent-quarante-cinq euros brut (745) par mois, charges salariales et patronales en sus, au maximum, au titre des fonctions de Directeur Général de la SPL

Ce montant sera revalorisé en fonction de l'évolution du SMIC horaire brut.

- Cinq cents (500) euros nets, au maximum par an, pour chacun de ses représentants assumant les fonctions d'administrateur de la SPL, au titre des rémunérations d'administrateurs (jeton de présence).

Les représentants au sein du Conseil d'Administration percevront également de la SPL, sur présentation des justificatifs, le remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leurs mandats, conformément à l'article R.225-33 du Code de commerce.

Proposition de la liste « Carhaix ville dynamique et solidaire » :
Daniel COTTEN
Valérie LUCAS
Fabienne RICHARD
Evelyne LE GUERN
Yann MANAC'H
Hervé PHILIPPE

Proposition de la liste « Ensemble pour Carhaix » : Marie-Laure CLOAREC

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de procéder à l'élection des membres élus, par un vote à main levée (art L2121-21 du CGCT).

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du CGCT et, comme conséquence des élections municipales et de l'installation du nouveau Conseil municipal de la Commune de Carhaix-Plouguer, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, avec 22 voix pour et 7 abstentions (Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Émilie LUQUEL, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS, Julie DÉNÈS).

- **Désignent en son sein ses six représentants, Daniel COTTEN, Valérie LUCAS, Fabienne RICHARD, Evelyne LE GUERN, Yann MANAC'H, Hervé PHILIPPE, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Société et les autorisent à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être proposées par le Conseil d'Administration dans le cadre de leur mandat ;**

- **Désignent Daniel COTTEN comme représentant au sein du Conseil d'administration de la SPL appelé à représenter la Commune pour exercer les fonctions de Président-Directeur Général de la SPL Pôle Funéraire Public du Centre Bretagne, fonctions susceptibles d'être attribuées à la Commune par le Conseil d'administration de la société, après délibération de ses membres ;**

- **Autorisent ses représentants à percevoir une rémunération pour l'exercice de leurs fonctions détaillées ci-dessus ;**

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260507-2026_59-DE

- **Désignent Daniel COTTEN comme représentant au sein de l'Assemblée Générale de la SPL Pôle Funéraire Public du Centre Bretagne.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 5 mai 2026

Le Maire,

Christian TROADEC



Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260507-2026_59-DE